

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
« TPL SUMMER VIBES TOUR »
DU 2 AU 25 JUIN 2022

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société SODEV, SAS au capital social de 4 633 424€, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 503 823 783, ayant son siège social situé à AUBAGNE (13400), 108 rue du Dirigeable, exploitant ses activités commerciales sous les enseignes « TPL et Réseau Fourgons » organise un jeu concours intitulée « TPL SUMMER VIBES TOUR ».

Ce jeu est valable sur les concessions suivantes : TPL SAINT ALBAN, TPL VENDARGUES, TPL ESPACE DÉTENTE, TPL NARBONNE.

ARTICLE 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de LA SOCIETE ORGANISATRICE ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Ce jeu est exclusivement valable sur les concessions suivantes : TPL SAINT ALBAN, TPL VENDARGUES, TPL ESPACE DÉTENTE, TPL NARBONNE du 2 au 25 juin 2022 dans le cadre du Summer Vibes Tour.

Les participants devront remplir le bon de participation disponible à l'accueil des concessions, et le déposer dans l'urne prévue à cet effet aux dates du jeu concours.

Pour être valable, le bon de participation client devra être intégralement rempli des informations suivantes : Nom, Prénom, email, adresse complète, téléphone.

Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte.

La participation au jeu est limitée à une personne par foyer fiscal, et ce sur toute la durée du jeu concours, soit du 2 au 25 juin 2022 de 10h à 19h.

ARTICLE 4 : Lots

Le lot mis en jeu pendant l'opération, est :

1 an de carburant offert sous forme de cartes cadeaux Jubileo (Total) selon détail ci-dessous :

Calcul fait sur une base de 5000 kms réalisés/an, soit 5 semaines de congés, une consommation de 10L/100km pour le véhicule et un prix arbitraire fixé à 1,7 cts le litre d'essence.

Soit 7 cartes Jubileo d'une valeur de 100 € et 1 carte Jubileo d'une valeur de 150 €. Valables 1 an à compter du mois de Juin 2022.

Pour information, le crédit présent sur les cartes Jubileo peut aussi être utilisé pour le lavage.

1 lot à gagner sur l'ensemble des concessions participantes.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

Tout lot non réclamé avant le 31-08-2022 sera considéré comme perdu.

ARTICLE 5 : Détermination du gagnant :

La détermination du gagnant se fera le Jeudi 7 Juillet 2022 à 11h00 par tirage au sort. Le bon tiré au sort sera désigné gagnant.

Le gagnant sera contacté par téléphone au numéro qu'il aura renseigné dans le formulaire client, pour l'informer de son gain.

Dans le cas où les participants ne seraient pas joignables, ils devront contacter le Service client TPL au numéro suivant : 04 68 44 16 47, et ce avant la date d'expiration de la validité des lots.

ARTICLE 6 : Droit d'accès et rectification

Dans le cadre du présent jeu, la société organisatrice est amenée à demander au participant un certain nombre de données à caractère personnel. Il lui sera alors indiqué, le cas échéant si ces données sont obligatoires ou facultatives. Ces données seront utilisées par les services internes et les prestataires de la société organisatrice pour le traitement des participations au jeu, pour personnaliser la communication et l'offre produit dans les concessions et dans les lettres d'informations du réseau TPL.

La société organisatrice est également susceptible de communiquer ces données à ses partenaires commerciaux.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, prénom, code postal, de leur adresse.

Les participants autorisent LA SOCIETE ORGANISATRICE à procéder à toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu :

SODEV
Jeux Concours
BP 70441
11 104 NARBONNE CEDEX

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 8 : Faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 9 : Dépôt du règlement sur le site www.tpl.fr :

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible sur notre site internet www.tpl.fr et dans les concessions participant à l'opération.

Celui-ci sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à LA SOCIETE ORGANISATRICE, à l'adresse suivante :

TPL SODEV – SERVICE MARKETING – 5 RUE DE PLAISANCE 11 100 NARBONNE

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

ARTICLE 10 : Loi applicable

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et/ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du tribunal judiciaire de Narbonne.